



## **Pourquoi une enquête nationale sur la sécurité à l'école ?**

Lancer une enquête sur la sécurité à l'école permet d'identifier et d'analyser les différents aspects qui influencent la sûreté des élèves, du personnel et des familles. Cette démarche a aussi une forte portée pédagogique : elle sensibilise l'ensemble de la communauté éducative aux enjeux de prévention, favorise une culture commune de la sécurité et aide chacun à mieux comprendre son rôle face aux situations à risque. Elle vise également à établir un état des lieux précis de la situation, afin de disposer d'un diagnostic objectif des pratiques, des besoins, des points de vigilance et des améliorations à engager. Plusieurs raisons justifient cette démarche :

### **1. Prévention des risques et conformité réglementaire**

Les écoles doivent respecter des normes strictes en matière de sécurité, telles que la tenue de registres obligatoires (registre de sécurité, registre de santé au travail, registre de signalement d'un danger grave et imminent, dossier technique amiante, plan particulier de mise en sûreté - PPMS). Or, ces règles, consignes et protocoles évoluent régulièrement pour répondre à de nouveaux risques et à de nouvelles exigences institutionnelles. Une enquête permet donc non seulement de vérifier leur bonne application, mais aussi de mesurer la capacité des établissements à intégrer ces évolutions, à mettre à jour leurs pratiques et à anticiper les ajustements nécessaires. Elle peut également favoriser une harmonisation des documents de référence, notamment du registre de sécurité, afin de garantir des pratiques plus lisibles, cohérentes et partagées d'un établissement à l'autre.

### **2. Amélioration des dispositifs et des infrastructures**

L'enquête met en lumière les points faibles des bâtiments scolaires (problèmes d'huissierie, alarmes non audibles, défauts d'aménagement, etc.) et les besoins en équipements ou travaux pour garantir la sécurité physique des personnes.

### **3. Formation et sensibilisation**

Elle permet d'évaluer le niveau de connaissance des outils et des protocoles de sécurité par les équipes éducatives, ainsi que les besoins en formation pour mieux réagir face aux situations d'urgence.

### **4. Coordination avec les familles et la municipalité**

La sécurité à l'école implique une collaboration étroite entre l'établissement, les familles et la municipalité, notamment pour la gestion des entrées/sorties, la communication en cas d'alerte, et la prise en charge des incidents.

## **5. Mobilisation de la municipalité et des temps périscolaires**

L'enquête permet aussi de vérifier si les personnels intervenant sur les temps périscolaires sont suffisamment formés aux consignes de sécurité et si les normes en vigueur sont effectivement appliquées. Elle contribue ainsi à dresser un état des lieux partagé entre l'école et la collectivité, indispensable pour mieux coordonner les responsabilités et engager les actions correctives nécessaires.

## **6. Adaptation aux nouveaux enjeux**

Les enquêtes permettent d'adapter les dispositifs aux évolutions des risques (intrusions, attentats, problèmes de réseaux, etc.), mais aussi aux évolutions des règles, des recommandations et des procédures qui encadrent la sécurité scolaire. Elles aident ainsi à vérifier que les réponses apportées sur le terrain restent à jour, cohérentes et conformes aux attentes actuelles, tout en améliorant la logistique et la communication en cas de crise.

## **7. Soutien au rôle du directeur d'école**

Le directeur doit gérer des responsabilités complexes en matière de sécurité, et l'enquête aide à identifier les moyens et les interventions nécessaires pour renforcer sa mission.

En résumé, une enquête sur la sécurité à l'école est essentielle pour garantir un environnement scolaire et périscolaire sûr, conforme aux exigences réglementaires, et adapté aux besoins de tous les acteurs de la communauté éducative. Elle permet également de suivre l'évolution des règles et des pratiques dans le temps, afin de maintenir un haut niveau de vigilance, de cohérence et d'efficacité.

Il est enfin précisé que la question du transport périscolaire n'a pas été retenue dans le cadre de cette enquête, afin de ne pas alourdir le questionnaire et de préserver sa lisibilité ainsi que son efficacité.

Nous adressons enfin nos sincères remerciements à celles et ceux qui ont participé aux travaux de la commission. Par leur engagement, leurs contributions et la qualité de leurs échanges, ils ont permis d'enrichir la réflexion collective et de faire émerger des constats ainsi que des propositions utiles à l'amélioration de la sécurité à l'école.